

T_{SE3}, EFGA 11

8—22

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU TRANSPORT

PC SR à Auteuil (PC GCTM)

Télécommunications

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION DU TRANSPORT

Département TS

Tél. 17.66

Réf. TSE3-EG6A11

- TRANSMIS (1)

~~COMMUNIQUÉ~~ (1)

- RETOURNÉ (1)

MINUTE

8.22

à Monsieur le chef du Département TE
Monsieur le chef de la Division TGB

..... pour

(2)	accord	(2)	projet de réponse
	avis		répondre directement
	la suite utile	X	information
	enquête et avis		renseignements à fournir

Paris, le **10 JUIL. 1975**

Le Chef de Section,

Signé : JAYLE

(1) Biffer les mentions inutiles

(2) Tracer une croix en regard
de la rubrique intéressée

DIRECTION DU TRANSPORT
Enregistrement N°
- 7 JUIL. 1975

B1/165

4 JUIL. 1975

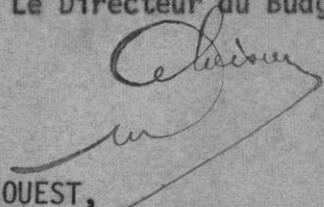
Monsieur le Directeur de la
Région de PARIS-St-LAZARE,

Comme suite à une demande formulée par la Direction du Transport en date du 30 juin 1975, je vous notifie au titre du budget d'investissement de 1975 pour les travaux complémentaires d'installations fixes d'un montant unitaire ne dépassant pas 0,50 M, un crédit de 8.000 F, tant en autorisation de programme qu'en paiement, pour vous permettre de financer les travaux de modifications à apporter aux installations de télécommunications du Poste Central Gestion Centralisée du Trafic Marchandises à AUTEUIL.

TS d

M. HUET	7
M. ERRARD	2
M. CHEDEVILLE	
E 3	1/21

Le Directeur du Budget,



COPIE à :

- M. le Directeur du Réseau de l'OUEST, pour le tenir informé.
- M. le Directeur du Transport, comme suite à sa lettre TSE 3 - EF 6 A11/8.22 du 30 juin 1975.
- M. le Chef de la D.B. de la Région de PARIS-SAINT-LAZARE pour le tenir informé.

MINUTE

1766

30 JUIN 1975

TSE3-EF6A11
8.22

Monsieur le Directeur du Budget,

Financement des modifications à apporter aux installations de télécommunications du Poste Central Gestion Centralisée du Trafic Marchandises à Auteuil (PC GCTM)

Le PC GCTM est actuellement installé à Auteuil dans un bureau de 11 m² où 4 à 5 agents sont appelés à travailler simultanément à certaines périodes de la journée. Il dispose de 3 pupitres téléphoniques, un poste individuel et deux enregistreurs de numéros d'appels. Faute de place dans ce bureau, le matériel annexe (2 terminaux, 2 téléimprimeurs, 1 transcodeur) est disséminé dans les couloirs voisins.

Les conditions de travail des agents se détériorent avec l'extension géographique et fonctionnelle de la GCTM qui accroît les tâches confiées à cet organisme.

De plus, pour réaliser de substantielles économies de papier (de l'ordre de 250.000 F par an) et pour accroître l'efficacité du PC GCTM, ce dernier sera doté, au cours du 2ème semestre 1975, d'un terminal qui comportera deux écrans de visualisation pour interrogation des fichiers de l'EEG.

La mise en place de cet équipement nécessite le transfert du PC GCTM dans un local plus spacieux qui doit être libéré sous peu dans le même bâtiment.

Les modifications correspondantes à apporter aux installations de télécommunications (transfert d'appareillage existant et mise en place de nouveaux équipements) ont été estimées par la Région de Paris-St-Lazare à 8.000 F selon détail joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire examiner la possibilité de déléguer les crédits correspondants au Directeur de la Région de Paris-St-Lazare.

Le Directeur du Transport,

COPIE à :

-M. le Chef de la Division de l'Équipement
de la Région de PARIS-ST-LAZARE
comme suite à sa lettre DV21 EF 6A 11 du 27 mai 1975

-M. le Chef du Département TE

Ci-joint copie de la lettre du 27 mai 1975 de la
Division de l'Équipement de la Région de PARIS-ST-LAZARE

-TGB

Signé : LECLERC DU SABLON

Monsieur le Directeur
sous couvert de Monsieur Houet JH

Ses justifications fournies par le
Département TE (pièce A) pour le transfert
du PC GCTM (suite à votre annotation sur
la lettre initiale au Budget - pièce B) ont
été reprises dans la nouvelle lettre ci-jointe.

DIRECTION DU TRANSPORT

20 JUIN 1975

TES/EF6A11/03.6

Poste : 1703

Monsieur le Chef du Département TS,

Transfert du PC GCTM

Je vous prie de trouver ci-dessous la justification plus précise demandée par M. le Directeur (annotation du 4/6 à v/projet de note TSE3/EF6A11/8.22 du 2/6/75 jointe).

Le PC GCTM est actuellement installé à Auteuil dans un bureau de 11 m² où 4 à 5 agents sont appelés à travailler simultanément à certaines périodes de la journée ; il dispose de 3 consoles téléphoniques, un poste individuel et deux enregistreurs de numéros d'appels. Faute de place dans ce bureau, le matériel annexe (2 terminaux, 2 téléimprimeurs, 1 transcodeur) est disséminé dans les couloirs voisins.

Les conditions de travail des agents se détériorent avec l'extension géographique et fonctionnelle de la GCTM qui accroît les tâches confiées à cet organisme.

De plus, pour réaliser de substantielles économies de papier (de l'ordre de 250.000 F par an) et pour accroître l'efficacité du PC GCTM, ce dernier sera doté au cours du 2^{ème} semestre 1975, d'un terminal intelligent SPD 10/40 ; ce matériel comporte deux écrans de visualisation pour interrogation des fichiers de l'EEG et doit se trouver dans le local du PC GCTM.

La mise en place de cet équipement nécessite le transfert du PC GCTM dans un local plus spacieux qui doit être libéré sous peu dans le même bâtiment.

Le Chef du Département
Etudes Transport,

J. Plantureux

Signé: PLANTUREUX

M. HUET	7
M. ERRARD	
M. CHEDEVILLE	
E3	1

Pièce A

—

MINUTE

af

9.6
M. Jumeau
17.66
lettre jointe

J. Affaire

*Copier à - les copies de
travail effectués et faites
pour le Bureau de dimension
l'ensemble de papier qui il faut.*

TSE5-EP6A11
8.22

Monsieur le Directeur du Budget,

Financement des modifications à apporter aux installations de télécommunications au Poste Central Gestion Centralisée du Trafic Marchandises à Auteuil (PC GCTM)

Le PC GCTM est actuellement installé dans le bâtiment de l'EEG à Auteuil.

Pour améliorer les conditions de travail du personnel, il est envisagé de faire procéder, vers la fin de ce mois, au transfert du PC GCTM dans un local plus spacieux qui doit être libéré incessamment dans le même bâtiment.

Les modifications à apporter aux installations de télécommunications (transfert d'appareillage existant et mise en place de nouveaux équipements) ont été estimées par la Région de Paris-St-Lazare à 8 000 F selon détail joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire examiner la possibilité de déléguer les crédits correspondants au Directeur de la Région de Paris-St-Lazare.

Le Directeur du Transport,

1 P.J.

TE
*Il faudrait donner une justification plus
précise de ce changement de local*

4/8 

- COPIE à :
- Monsieur le Chef de la Division de l'Equipement de la Région de PARIS-ST-LAZARE
comme suite à sa lettre DV 21 EP 6A 11 du 27 mai 1975
 - Monsieur le Chef du Département TE
Ci-joint copie de la lettre du 27 mai 1975 de la Division de l'Equipement de la
Région de Paris-St-Lazare
 - TGB

Gn 2.6.75.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU TRANSPORT

R.C. Paris 55.B.4.944

20, RUE DE ROME - 75008 PARIS

Tél. : 285.88.00 - poste 17.66

Télex 65125

Paris, le

N/réf: TSE3-EF6A11
8.22

Monsieur le Directeur du Budget,

Financement des modifications à apporter aux installations de télécommunications du Poste Central Gestion Centralisée du Trafic Marchandises à Auteuil (PC GCTM)

Le PC GCTM est actuellement installé dans le bâtiment de l'EEG à Auteuil.

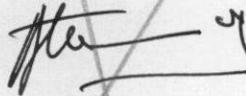
Pour améliorer les conditions de travail du personnel, il est envisagé de faire procéder, vers la fin de ce mois, au transfert du PC GCTM dans un local plus spacieux qui doit être libéré incessamment dans le même bâtiment.

Les modifications à apporter aux installations de télécommunications (transfert d'appareillage existant et mise en place de nouveaux équipements) ont été estimées par la Région de Paris-St-Lazare à 8 000 F selon détail joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire examiner la possibilité de déléguer les crédits correspondants au Directeur de la Région de Paris-St-Lazare.

Le Directeur du Transport,

1 P.J.



COPIE à :

-Monsieur le Chef de la Division de l'Équipement de la Région de PARIS-ST-LAZARE comme suite à sa lettre DV 21 EF 6A 11 du 27 mai 1975

-Monsieur le Chef du Département TE

Ci-joint copie de la lettre du 27 mai 1975 de la Division de l'Équipement de la Région de Paris-St-Lazare

-TGB

Pièce B

—

30.5.75

Téléphone M. Taubertie
Service du Budget

Pour financement de travaux de
l'importance de ceux du PC GCTM,
écrire au Directeur du Budget pour
demander la délégation des crédits
correspondants au Directeur de la
Région de Paris, St Lazare.

Si une amélioration des conditions
de travail du personnel doit résulter
de la réalisation de ce projet (ce qui
est effectivement le cas) il peut être
utile de le préciser.

GB

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DE PARIS-SAINT-LAZARE

13, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

R.C. PARIS B 552 049 447

R. C. Paris 55-B-4.044

INSEE - 631.75.109.9.004

Téléphone : 285-88-00

Poste 2660

DIVISION DE L'ÉQUIPEMENT

Monsieur le Chef du Département
Sécurité et Equipements du Transport
Direction du Transport
PARIS-St-LAZARE

V/Réf. :

N/Réf. : DV 21 EF 6 A 11

Paris,
Le

27 MAI 1975

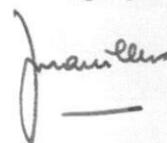
OBJET - Modifications d'installations téléphoniques au PC G.C.T.M.
Bâtiment de l'E.E.G. à Auteuil.

En réponse à votre lettre TSE 3/EF 6 A 11 du 23 avril 1975, je vous informe que le montant de la dépense à engager pour le transfert et les créations des installations téléphoniques du PC GCTM à Auteuil s'élève à 8.000,00 F se décomposant ainsi :

<i>Tél. H. Hamay</i>	- Fourniture d'un poste d'intercommunication et transfert de postes existants (y compris la câblerie)	3 500,00
<i>transfert reporté fin Juin.</i>	- Transfert de 2 téléimprimeurs SAGEM SP5E	1 000,00
	- Création de liaisons interphoniques avec le CGM et l'E.E.G.	2 000,00
	- Fourniture et installation de 2 amplis CLARSON 4	500,00
		<hr/> 7 000,00
	Frais de surveillance	1 000,00
	Montant total	<hr/> 8 000,00

M. HUET	7
M. ERRARD	62
M. CHEDEVILLE	
E 3	7/5

Le Chef de la Division
de l'Équipement,



J. MARCILLET

MINUTE
Y

17 66

DIRECTION DU TRANSPORT
Enregistrement
T

23 AVRIL 1975

TSE3/EF 6 A 11
8.22Monsieur le Chef de la Division de l'Equipe-
ment de la Région de PARIS-SAINT-LAZARE,

Le Poste Central Gestion Centralisée du Trafic Marchandises (PC GCTM) installé dans le bâtiment de l'EEG à AUTEUIL sera transféré, à l'intérieur de ce même bâtiment, dans un autre local de plus grande superficie, au cours de la 2e quinzaine de mai prochain.

A cette occasion, il conviendra de faire réaliser les modifications ci-après aux installations de télécommunications :

Transferts

- 3 pupitres téléphoniques recevant, par multiplage, les lignes :
 - . n° 2428
 - . n° 2948
 - . n° 2842
 } de l'autocommutateur de PARIS-ST-LAZARE
- . n° 257
- . n° 334
- } de l'autocommutateur d'AUTEUIL
- . n° 505.05 27 : ligne d'abonnement principal PTT ;
- ligne téléphonique n° 2945 à faire aboutir sur 2 postes en dérivation ;
- 2 appareils de mémorisation des numéros de téléphone, type MAGICALL ;
- 2 répondeurs automatiques de type "Discophone 300" ;
- 2 téléimprimeurs SAGEM et un voyant lumineux de contrôle de réception d'un appel sur l'un ou l'autre de ces appareils.

Créations

- 4e pupitre téléphonique recevant par multiplage les mêmes lignes que les 3 pupitres existants ;
- 2 postes d'interphone recevant chacun en dérivation une liaison avec le C.G.M. et une liaison avec l'E.E.G. ;
- 2 amplificateurs téléphoniques de type CLARSON 4.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à l'estimation de ce projet et me faire connaître le plus rapidement possible le montant de la dépense à engager, afin de me permettre de demander les crédits correspondants au Service du Budget.

Le Chef du Département
Sécurité et Equipements du Transport,

Signé : JAYLE

COPIE pour :

- M. HACQUARD, Chef de la Circonscription 511.9
155 rue Cardinet, 75017 PARIS
- M. JERAM, DV2, Région de PARIS-ST-LAZARE
en confirmation de la note remise le 15 courant
- M. le Chef du Département TE
comme suite à sa transmission du 10/4/75

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION DU TRANSPORT

Département TE

Tél. 3383

Réf. TES/EEG AM/03.6

- TRANSMIS (1)

- ~~COMMUNIQUÉ~~ (1)

- ~~RETOURNÉ~~ (1)

à M. Le Chef du Département TS

M. XAVIER	
M. CHLDEVILLE	
E 3	14/4

.....
..... pour

H. Jangouin

(2)	accord	(2)	projet de réponse
	avis		répondre directement
X	la suite utile		information
	enquête et avis		renseignements à fournir

une demande, présentée par le Chef du PC GCM,
concernant les modifications et créations
d'installations téléphoniques à réaliser lors
du transfert prochain de cet organisme
dans un local plus vaste, également situé
dans le bâtiment de l'EEG d'Auteuil.

Paris, le **30 AVRIL 1975**

Le Chef du Département
Etudes Transport

J. Pilette

(1) Biffer les mentions inutiles

(2) Tracer une croix en regard
de la rubrique intéressée

Paris le 08 Avril 1975

POSTE CENTRAL
GESTION CENTRALISEE DU TRAFIC MARCHANDISES
(PC - GCTM)
105, boulevard Suchet - PARIS 16^e

Monsieur DEPOIRE,

La mutation du PC GCTM de son local actuel dans un bureau plus vaste, nécessite des modifications et des créations d'installations téléphoniques.

1/ Déplacement de matériel :

- 3 consoles existantes avec les magic-call
- Poste 2945
- 2 répondeurs téléphoniques
- 2 sagem et voyant de controle

2/ Création de matériel :

- Dédoublément du poste 2945 poste Y
- Création d'une 4e console identique aux 3 autres
- Création d'une relation par interphone:
entre notre bureau et le C.G.M.
" " " " l'EEG

(absolument nécessaire car l'agent de nuit étant seul il ne peut se déplacer à cause du téléphone)

Ces 2 lignes d'interphones devant être dédoublées sur 2 postes doubles

LE CHEF DU PC-GCTM



Des platines P.L. installées au PCSR -
ne permettant pas à deux agents de
se porter simultanément en écoute sur
la même ligne, M. Miannay
demande qu'on lui fournisse un
amplificateur pour ~~lui~~ permettre de rendre
une communication à plusieurs agents -

M. Pain^(DV35) a eu commande des
appareils pouvant répondre à ce besoin, et
en fera livraison à M. Miannay. Dès
leur réception faire fin juin 74 -

- Tél. M. Miannay 24 Juin 74 :

appareil installé : - donne satisfaction aux correspondants
(bonne audition)
- ne donne pas satisfaction au PCSR :
- réception très faible et vacillante

- Tél. M. Ackard : 20/6

La mauvaise réception au PCSR est due aux multiples
appareils de cet organisme et plus particulièrement aux
numéroteurs automatiques : le capteur de l'amplificateur
recupère les différents champs magnétiques.

M. Ackard examine la possibilité de modifier l'appareil
pour améliorer la qualité de la réception au PCSR.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU TRANSPORT

R.C. Paris 55.B.4.944

20, RUE DE ROME - 75008 PARIS

Tél. : 285.88.00 - poste 33.83

Télex 65125

Paris, le 21 MARS 1975

Département TE

N/réf: TES/EF6A11/03.6

Monsieur le Chef du Département TS,
(TSE 3),

M. BOUT	7
M. ERNARD	AL
M. CHEDEVILLE	
E 3	24/3 7

Le PC GCTM installé à AUTEUIL (EEG) est équipé d'un appareil de marque AIPHONE permettant des entretiens téléphoniques tout en conservant les mains libres; cette facilité est très appréciée par les agents de cet organisme qui effectuent de nombreuses manipulations de documents pour renseigner leurs multiples correspondants.

Toutefois, l'appareil actuellement en service est loin de donner entière satisfaction en raison des vibrations dues à l'effet LARSEN; cet inconvénient majeur vient donc annuler les avantages obtenus.

En conséquence, je vous serais obligé des mesures que vous voudrez bien faire prendre par la Région de PARIS-ST-LAZARE en vue de procéder au remplacement de l'appareil AIPHONE défectueux.

A cet effet, je suggère d'utiliser un amplificateur de téléphone CLARSON 4 à bobine décrit dans la documentation ci-jointe; cet amplificateur a fait l'objet d'essais qui ont donné des résultats entièrement satisfaisants pour les utilisateurs. Selon les renseignements en ma possession, son prix serait de 550 F. H.T.

De plus, la fourniture d'un autre appareil de la même marque sera à prévoir, dans un avenir proche, pour équiper un local supplémentaire dont l'attribution au PC GCTM est envisagée, compte tenu de l'exiguïté du local actuel et du nombre d'agents appelés à y travailler simultanément.

Le Chef du Département
Etudes Transport,

J. Plantureux

27/3. Le PC GCTM doit
être équipé de local en Hér. prochain. Il sera
nécessaire de transférer ses équipements téléphoniques et
de les compléter par une ou deux liaisons par
interphone. Replacer les amplificateurs dans le
programme d'urgence 7

*Qui avait
fait installer ?*

*26/3
Paris-Lazare
en avait commandé
plusieurs pour la région et
en a fourni une au PC GCTM
sur demande verbale du directeur
du PC GCTM (M. Mionney)*

Le nouvel amplificateur de téléphone CLARSON 4 à bobine

CLARSON

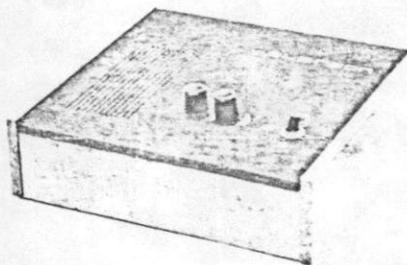
TECHNIQUES SUR MESURES

54, rue Lafayette,
75009 - PARIS

tel. 824-53-44
770-65-11
770-65-88

un appareil de luxe d'étonnante technique.

- Reproduction forte et très sonore soit par haut-parleur, soit par écouteur.
- parceque libre d'un effet Larson,
- aussi satisfaisante même en cas de ligne défectueuse.
- Bobine extrêmement mince applicable au-dessous de l'appareil ou sur le combiné.
- Boitier luxueux et élégant.



Techniques sur Mesures
CENTRE PILOTE des Répondus Téléphoniques
9, Rue de la Paix - PARIS

742.73.29

S.A.R.L. au Capital de 20.000 F

R. C. Pontoise 68 B 18

- COPIE pour Monsieur le Chef de la Division de la Région de REIMS, NANCY, METZ, STRASBOURG, PARIS-NORD, LILLE, AMIENS, PARIS-MONTPARNASSE, ROUEN, RENNES, NANTES, TOURS, BORDEAUX, LIMOGES, TOULOUSE, DIJON, LYON, CLERMONT-FERRAND, CHAMBERY, MARSEILLE, MONTPELLIER

Pour information, afin de lui permettre d'indiquer aux centres intéressés ces nouveaux numéros de téléphone. En Juillet 1975, le PCSR "V" d'AUTEUIL pourra donc être appelé directement aux numéros de téléphone suivants :

- 31.2000
- 41.7983
- 51.6904
- 71.1999

et indirectement au : - 31.1800, poste : 238.

M. HUET	
M. ERRARD	
M. CH. DEVILLE	
E3	12/62

2 JUIN 1975

- COPIE pour Monsieur le Chef de la Division de l'Equipement du Transport (TSE) - DIRECTION du TRANSPORT

Suite à nos accords téléphoniques concernant cette création de circuits AUD.

Le Chef de la Division
des Télécommunications VZT

- COPIE pour MM. les Agents du PCSR "V" d'AUTEUIL Télécommunications

- COPIE pour VZT22

Suite à nos conversations relatives à la création de ces circuits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT — 42, RUE DE CHATEAUDUN 75 — PARIS-9^e

NM.

~~R.C. Paris 55-B-4.944~~

R.C. PARIS B 552 049 447

DIVISION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

50, rue d'Alsace — 75 - PARIS (10^e)
Téléphone : 208-4880 - 878-4590

Poste : 71-2968

Monsieur le Chef de la Division
de l'Équipement de la Région de
PARIS-EST, PARIS-SAINT-LAZARE,
PARIS-SUD-OUEST, PARIS-SUD-EST

V/références :

N/références : VZT EF 6A 20
3.301/2.32.00

Objet : Constitution de circuits.

Pièces jointes

Paris,
Le

2 JUIN 1975

3 fiches de constitution n° 482, 483, 484

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les fiches de constitution n° 482, 483, 484, relatives à la création de circuits AUD desservant le Poste Central de Surveillance du Réseau de Transmissions de Données "Équipement" à AUTEUIL.

Ces circuits, réalisés à titre provisoire en attendant l'amélioration des relations inter-gares de PARIS, devront être constitués pour le 1er Juillet 1975.

En ce qui concerne les équipements de commutation nécessaires, la Région de PARIS-SUD-EST mettra à disposition 1 groupe BR6 MA 50 JUD 48 du centre de commutation.

Les autres équipements, soit :

- 3 platines PTE MA 50 UDAY 48 type CIT à PARIS-SAINT-LAZARE,
- 1 platine PTE MA 50 JUD 48 type CIT à PARIS-EST,
- 1 platine PTE MA 50 JUD 48 type CIT à PARIS-SUD-OUEST,

seront fournis par ma Division des Télécommunications. Ils seront installés dans les armoires utilisées antérieurement pour les anciens circuit "location".

Le Chef de la Division
des Télécommunications VZT

Signé : CANOLLE

Division de l'Équipement
DV 21

Poste 26.60

COPIE

DIRECTION DU TRANSPORT	Monsieur le Chef
En	de la Subdivision DV3
22 JUIL 1974	
T	

TS
A

Autocommutateur de PARIS-St-LAZARE

Téléphone SNCF au domicile d'agent.

En réponse à votre lettre DV 35 NA du 2 juillet 1974, je mets à votre disposition la ligne n° 1127 (catégorie C et accès au réseau PTT) en vue de l'installation d'un poste téléphonique SNCF au domicile de M. PETITE, agent du Poste Central de Surveillance du Réseau Equipement, demeurant 157 rue Cardinet (6ème étage) PARIS 17^e.

Les dépenses résultant de cette installation sont à imputer au compte : 92.437.2/003113.

P.J. 1 lettre (photocopie)

Le Chef de la Subdivision DV2

Signé : KARCHER

Paris, le 22 JUIL 1974

COPIE transmise à

- ~~Monsieur le Chef de la Division des Télécommunications VZT~~
~~Direction de l'Équipement~~
~~suite à sa lettre VZT.EP.6.A.23/3.3010 du 25 juin 1974~~
- Monsieur le Chef du Département Sécurité et Equipements du Transport
Direction du Transport
- ~~Monsieur JERRAM DV 033 EB~~
- ~~Monsieur le Chef du Standard de Paris St Lazare~~
pour information.

M. MUET	
M. ERRARD	
M. CHEDEVILLE	
E 3	23/74

Le Chef de la Subdivision DV2

[Signature]

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

50, rue d'Alsace - 75475 PARIS-Cédex 10

R. C. Paris 55-B-4.944

Téléphone : 208-48-80 - 878-45-80

Poste 71.2968

D.V.2

dm

DIVISION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Monsieur le Chef de la Division
de l'Équipement de la Région
de PARIS-St-LAZARE

V/Réf. :

N/Réf. : VZT EF 6 A 23

3.321.0

Objet : Transmissions de données

Pièces jointes :

Paris, Le 25 JUIN 1974

31	32	33	34
35	36		
d			
28 JUIN 1974			

Dans l'intérêt du service, il y a lieu de doter Monsieur PETITE, en place au "Poste Central de Surveillance du Réseau - Equipement" (PCSR-V) à AUTEUIL, d'un téléphone installé à son appartement 157, rue Cardinet - PARIS (6ème étage).

Ce téléphone doit permettre :

- aux agents du "PCSR-I", en service 3x8, de l'avertir à son domicile en cas de grave perturbation affectant le réseau de transmission de donnée
- à M. PETITE, compte tenu des renseignements fournis par le "PCSR-I", d'intervenir rapidement, par téléphone, aux extrémités éloignées des circuits (demande de renseignements, déclenchement d'astreinte, etc...)

Le numéro affecté devra donner accès au Réseau National SNCF et permettre les communications sur le réseau PTT (catégorie C -PS).

Le Chef de la Division
des Télécommunications VZT

TSE3
journey my m2
de PSL

SNCF RÉGION DE PARIS SAINT-LAZARE			
26 JUIN 1974			
DR	DRA	h	
DS	DC	DM	DP
DT	SA		

DV PSL 26 JUIN 1974

DV	DV1	DV2	DV3	DV4	DV5
	h	h	h	h	h

DV2	Chef	Adj' 1	Adj' 2
B0	21	22	24
23	23 EL	23 B	231
232	255 EB	253 MF	

19 Mars 74

Téléphone de M. Lefèvre
Adjoint de M. Ackard
(Tél. 2375)

Le délai de 4 mois pour la fourniture
du matériel par la Maison Picard-Ébas
prend effet du 12 décembre 73.

Il ne faut donc pas compter sur
la fourniture des pupitres avant la
mi - avril au plus tôt.

Donc pas de mise en service
avant début mai.

Tél. M. MIANNAY (2948)

le 19/3/74

Tél. M. Ackard 30 Avril 74

- les pupitres doivent d'être livrés.
- étude nécessaire du matériel pour adaptation aux besoins
- mise en service prévisible vers le 15 mai.

18/10/73 Téléphone M. PARIS 2349
DV35 Paris - St Lazare

La commande des pupitres du PCSR a été adressée à la maison Picard-Ebas au milieu du mois d'août.

La Maison P.L. fait connaître qu'elle n'a pas traité de cette commande.

De ce fait DV35 intervient pour qu'une nouvelle commande soit adressée à P.L. en tenant compte de la capacité réelle nécessaire pour recevoir :

- 6 lignes SNET
- 1 ligne principale PTT
- 2 boutons de renvoi

Délai de livraison : 3 mois

donc pas d'installation avant la 2^{ème} quinzaine de Janvier 1970.

Téléphone M. Paris R 11/1/74

" Le matériel ne sera pas livré avant fin Janvier.

L'installation sera faite aussitôt".

M. Miannay avisé (tel. 2948)

- M. Paris le 11/2/70 (délai livraison) (fête à 4 mois)

Le matériel ne sera pas livré avant début Mars donc installation fin 1^{ère} quinzaine Mars.

10. 9. 73

M. H. Robin et Miammay

- 1 ligne principale PTT demandée directement par M. Dreyfus (qui fournit 1 ligne dont il dispose en réserve).
- ligne SNCF n° 2945 (équipement de transmission permet seulement 1 poste simple)
- d'où les pupitres recevront :
 - 5 lignes SNCF +
 - la ligne principale PTTet seront alors complets
- la ligne n° 2945 restera sur poste simple.

" Jaylé "

S.N.C.F.
REGION DE PARIS ST-LAZARE

DIVISION DE L'EQUIPEMENT
SUBDIVISION DV.3

124 f 3/14 - DV 35/C.P.

Tél. 31 - 23.49

PARIS, le 8 AVRIL 1974

Monsieur le Chef de la 1ère Section BATIMENTS
de PARIS ST-LAZARE

ORDRE D'EXECUTION N° 66 (DV 22)

AUTEUIL PCSR Transport -

Installation d'un renvoi des appels arrivant sur les téléimprimeurs du PCSR.

Je vous adresse, ci-joint, copie de la lettre TSE3-EF 6A11 8/2 du 11 Mars 1974 de la Direction du Transport relative à l'installation au PCSR Transport d'AUTEUIL d'un dispositif lumineux de renvoi des appels arrivant sur les deux téléimprimeurs installés dans ce service.

Vous aurez, à cet effet, à faire installer, conformément aux dispositions arrêtées en commun avec votre représentant M. FABRE, un coffret d'appareillage qui sera placé dans la salle du PCSR Transport.

La dépense correspondante d'environ 800 Frs sera à imputer au Compte GCTM - 3ème Phase / 2ème Etape - N° 965023/030150 suivant les indications du tableau ci-dessous.

Détail des sous-comptes	N° de compte	Dépenses	Détail par §			
			§ 1	§ 2	§ 3	§ 4
Télécommunications	96.502.3 03.01.50	800 F	-	800 F	-	-
Crédits de paiement 1974	"	800 F	-	800 F	-	-

L'Ingénieur,
Chef de la Subdivision DV.3

P.J. - lettre TSE du 11/3/74 (1ex)

Biené : LABREGÈRE

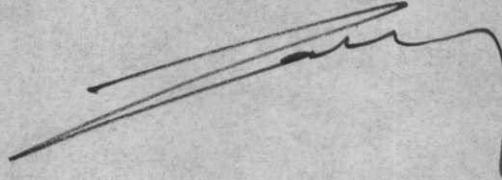
PARIS, le -8 AVRIL 1974

COPIE à : Monsieur le Chef du DEPARTEMENT de la Sécurité et des Equipements du Transport - DIRECTION du TRANSPORT

pour information, comme suite à sa lettre TSE 3.EF 6 A 11 - 8/2 du 11 Mars 1974.

J'attire toutefois votre attention sur le caractère exceptionnel de ces dispositions, la technologie type des appareils se trouvant alors modifiée.

L'Ingénieur,
Chef de la Subdivision DV.3



M. NGET	
M. ERRAK	
M. CHÉDEVILLE	
E3	9/4/74

*le 17/9/74 :
1 copie lettre 7 cahier 8/4
et de notre lettre du 11/3
adressées à M. Haclward (sur sa demande)
qui n'a pas été tenu informé
de ce projet.*

MINUTE

17.66

DIRECTORAT DU TRANSPORT
Enr.
T

11 MARS 1974

TSE3-EF 6 A 11-8/2

Monsieur le Chef de la Division de l'Equipement
de la Région de PARIS-ST-LAURE,

Voyant lumineux pour les téléimprimeurs du PCSR (105, boulevard
Suchet).

Les agents du PCSR disposent de deux téléimprimeurs SAGEM électroniques qui ont été installés hors de leur bureau, dans un local contigu.

Du fait de cette disposition la réception des messages ne peut être suivie en permanence.

En conséquence et afin d'assurer un traitement rapide des messages, il serait nécessaire que les agents intéressés puissent être alertés par un voyant lumineux dès que l'un des téléimprimeurs est mis en fonctionnement par la réception d'un message.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir donner des instructions en vue de faire procéder à l'installation :

- dans le bureau des agents du PCSR, d'un voyant lumineux s'allumant lors de la réception d'un appel sur l'un ou l'autre des téléimprimeurs,
- à proximité des téléimprimeurs, d'un bouton permettant à l'agent chargé de la desserte de ces appareils d'éteindre le voyant.

Le Chef du Département de la Sécurité
et des Equipements du Transport,

signé FERRARD

COPIE à :

- Monsieur le Chef du Département TI
comme suite à sa lettre référence TI-0G5E-58-5/2
du 21/2/74.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION DU TRANSPORT

R.C. Paris 55.B.4.944

20, RUE DE ROME - 75008 PARIS

Téléphone 285.88.00 - poste 17.03

Télex 65125

Département TI3

Paris, le 21 FEVR 1974

N/réf: TI-OG 5 E-58-5/2

Voyant lumineux pour téléimprimeurs du PCSR

Monsieur JAYLE,
TSE 3,

Les deux téléimprimeurs SAGEM électroniques du P.C.S.R. Transport sont situés à l'extérieur du bureau et les agents ne sont pas alertés lors du fonctionnement de ces appareils.

Cette situation est gênante lorsqu'un interlocuteur désire une réponse immédiate.

Je vous demande d'examiner s'il est possible d'installer dans le bureau du P.C.S.R. un voyant lumineux d'alerte.

L'Inspecteur Divisionnaire,



C. DEPOIRE

DEST	
REMARQUE	
MACH REVILLE	
E3	9/22

M. Janguin

COPIE à :

DIRECTEUR	CONT
17.66	
T	

- Monsieur le Chef de la Division de l'Équipement
de la Région de Paris-St-Lazare

- M. le Chef du Département TI
comme suite à sa lettre T.71-58-5/2 du 2.8.73.

14 AOUT 1973

Département TS

TSB3/442.8

MINUTE

Monsieur le Chef du Département des Installations
Électriques de Signalisation, de Caténaires et
de Télécommunications
à la Direction de l'Équipement

Équipement téléphonique du PCSR de Télégestion d'Auteuil.

Par lettre même référence du 2 mai 1973, je vous indiquais
l'équipement téléphonique à réaliser au PCSR d'Auteuil.

Pour faciliter l'échange des communications entre le PCSR
et les CIS, en nombre croissant, il apparaît nécessaire d'ajou-
ter à cet équipement une 4^e ligne téléphonique reliée à l'auto-
commutateur de Paris St Lazare et donnant accès au réseau
national.

Cette ligne aboutira en multiplage sur les 3 pupitres télé-
phoniques prévus et sera dotée du n° d'appel 2842 désigné par
la Division de l'Équipement de la Région de Paris St Lazare.

En attendant la mise en place des pupitres, je vous serais
obligé de bien vouloir faire installer la nouvelle ligne dès
maintenant en la faisant aboutir provisoirement sur un appareil
ordinaire.

Le Chef du Département de la Sécurité
et des Équipements du Transport,

Signé: J. HUET

V/ 30/7/73

DIRECTION DU TRANSPORT
Département TI

2 AOUT 1973

T 71-58-5/2

Monsieur ERRARD,

Le PCSR possède en situation actuelle les liaisons téléphoniques suivantes :

- 2948 (2 lignes groupées) utilisé par tous les centres d'information
- 2945 réservé pour les appels du PCSR vers l'extérieur
- 334 (poste intérieur d'Auteuil) spécialisé pour les problèmes Barèmes, Acheminement et Séjours
- 257 (poste intérieur d'Auteuil) utilisé pour les relations avec les usagers situés à Auteuil.

Afin de faciliter les liaisons téléphoniques entre le PCSR et les centres d'information Séjours (C.I.S) dont le nombre augmente et qui seront au nombre de 80 environ d'ici à la fin de 1973, il serait souhaitable d'envisager l'installation d'une ligne supplémentaire spécialisée aux problèmes "C.I.S".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire examiner la possibilité de réaliser cette installation au cours du dernier trimestre 1973.

L'Ingénieur Principal Adjoint,

Mr ex

A. G. H.

*3/8/73.
H. Dugand.
Demande la réalisation d'un PSC
en tenant compte de ce qui a
déjà été demandé récemment
(répondeurs + pupitres)*

7

Petites téléphones PC SR

DV35 - Q. Paris 20/6

Directis V indiquée - petite - délai 15 mois

achat poste intercom. - délai 12 mois

Q. faupé précise : petites type CIS choisies
uniquement pour faciliter le financement
au titre C.C.T.M. mais pas d'effectif
à installer poste d'intercom. qui
pourraient être libérés dans l'éventualité
de la gare

DV35 avait dans ce sens et, si fait
disposer de poste intercom., les fait installer
et certe Directis V de l'abandon des
petites type CIS.

1. 26.4.73

COPIE à :

- Monsieur le Chef du Département TI
comme suite à sa lettre 71-58-5/2 du 17 avril 1973.

13, rue d'Amsterdam PARIS 8e

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXX 285.88.00

Département TS

TSE3-442-8

Equipement téléphonique
du PCSR de télégestion
à Auteuil.

MINUTE

DIRECTION DU TRANSPORT
Enregistrement n°
T

32 MAI 1973

Monsieur le Chef du Département VZ
à la Direction de l'Equipement,

Pour accroître l'efficacité du Poste central de surveillance du réseau de télégestion (PCSR), notamment lorsqu'il doit faire face aux incidents de traitement en BEG ou aux perturbations du réseau de télégestion, je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à l'aménagement des installations de téléphonie de cet organisme dans les conditions ci-après :

*livrés
livraison probable
en juillet dit M. Thomaz
le 12.6
M. Depoivre en charge*

- Installer deux répondeurs automatiques de type "DISCOFONE 300" (votre lettre VZ + 1 - EF 6B 13 du 1-2-1973) sur lesquels pourront être renvoyées les lignes groupées 2948 et 2428,
- Installer 3 pupitres téléphoniques du type CIS par exemple, sur lesquels seront regroupées et traitées en multiplage des lignes ci-après :

- . 2948 } lignes groupées
- . 2428 }
- . 2945 réservée pour les ctions départ
- . 257 } de l'autocommutateur d'Auteuil
- . 334 }

Sauf objection de votre part, le financement de la dépense correspondante pourrait être assuré au titre du projet TC GCTM, 3ème phase - 2ème étape.

Le Chef du Département de la Sécurité
et des Equipements du Transport,

Signé **ERRARD**

Répondeurs enregistrés téléphoniques

Polydict: 59 Bd de Strasbourg Paris 10^e
Tel. TA 193-40

Philips: 50 Av. Montaigne Paris 8^e
Tel. 227-06.24.

Assmann: 14 rue St. Georges Paris 9^e
Tel. 878-49.22

Centre Pilote des Répondeurs Téléphoniques

N/13.4.73

DIRECTION du TRANSPORT

Département TI
Poste : 9535

17 AVRIL 1973

71.58-5/2
TI 71.03.6

Equipement téléphonique
du PCSR

Monsieur ERRARD
Chef de la Division des Equipements du Transport,

M. HUET	
M. ERRARD	<i>[Signature]</i>
M. CHEDEVILLE	<i>[Signature]</i>
E 3	<i>[Signature]</i>

Veillez trouver ci-jointe une demande d'amélioration de l'équipement téléphonique du PCSR installé à Auteuil, formulée par le dirigeant de cet organisme qui propose une formule à priori valable et raisonnable.

Je suis bien d'accord pour reconnaître que la mise en place d'un tel matériel accroîtrait l'efficacité du PCSR notamment lorsque ce dernier doit faire face aux incidents de traitement en EEG ou aux perturbations du réseau de téléinformatique et que de tels moyens s'avèrent maintenant nécessaires. A noter que la Direction de l'Equipement a sélectionné les appareils "DISCOFONE 300" dont le montage est proposé (lettre VZt1/EF6B13 du 1.2.1973) et que les consoles demandées pour rendre plus facilement utilisables les 5 lignes seraient du même type que celles qui doivent équiper les CIS.

Aussi je vous serais ~~je~~ obligé de bien vouloir examiner la possibilité de fournir l'équipement demandé dont le financement pourrait être assuré au titre 3ème phase GCTM, 2ème étape.

P/ Le Chef du Département
des Méthodes de Gestion Electroniques,
L'Ingénieur Principal Adjoint,

*W. G. 73
M. Jurgens
Demande
michelin à V*

à monter à M. ERRARD

à priori avis favorable

Il faudrait toutefois s'assurer au préalable que les correspondants seront satisfaits des réponses données par "Discophone" et ne chercheront pas à entier en communication tel. sur un autre forte, ce qui retirerait tout intérêt à l'opération.

Be 17-4

[Signature]

Signature: Coget

en jaylé

pour 1-9 avril

pour 2 - je ne suis pas sûr de comprendre : les opérateurs seront en ligne à la même table?

[Signature]

DIRECTION DU TRANSPORT

Département des Méthodes de Gestion Électroniques

P.C.S.R. 105, Boulevard Suchet, PARIS-16^e

Auteuil, le 12 Avril 1973

Monsieur le Chef du Département TI
Direction du Transport
8, Rue de Londres
PARIS 9^{ème}

- 1 - Lors d'un incident EEG ou CGM, les communications téléphoniques affluent très rapidement et l'agent du PCSR perd beaucoup de temps à renseigner les interlocuteurs en répétant toujours la même chose.
On pourrait doter le PCSR de répondeurs automatiques type Discophone 300 (notice jointe), sur lequel on enregistrerait un message donnant le motif de l'incident et les indications utiles. Cet appareil serait normalement hors service et mis en place à chaque incident.
Les lignes 2948 et 2428 étant groupées, il faudrait 2 appareils.
(Valeur : 1013,63 HT - 1351,50 TTC par appareil)
Cet équipement libérerait l'agent de service d'un travail fastidieux et peu rentable et il pourrait se consacrer à l'incident par lui même.
(recherche de renseignements, cause, durée, incidences.)

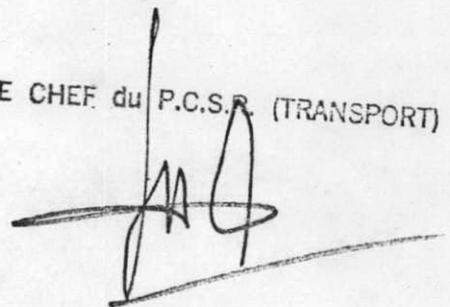
- 2 - L'équipement téléphonique du PCSR se compose actuellement de 5 lignes téléphoniques :

- 2948)
- 2428) groupées
- 2945 - réservée à l'appel au départ du PCSR
- 1800 - Poste 257
- 1800 - Poste 334

Ces lignes sont accessibles sur 5 appareils différents et cette solution est actuellement gênante, car il faut sans arrêt déplacer les téléphones sur les bureaux suivant la place que l'on occupe.

Ne pourrait-on pas regrouper ces 5 lignes sur 3 consoles de façon que chaque agent ait les 5 lignes à sa disposition.

LE CHEF du P.C.S.R. (TRANSPORT)



- Monsieur le Chef de la Division de l'Equipement de la région de PARIS-St-LAZARE (1 ex DV 35 - 1 ex DV 21)
- Monsieur le Chef du Département TI
comme suite à sa lettre T 71.03.6 du 31.1.73 et en attirant son attention sur le fait que la ligne n° 1243, provisoirement utilisée par le PCSR, ne lui est pas affectée. Cette ligne est attribuée depuis le 27.9.1972 au service de l'Informatique (Melle DESPLAT - secrétaire du chef de service) et devra en tout état de cause être libérée par le PCSR dès que les lignes nouvelles n° 2948 et 2945 seront en place.

Département TS

MINUTE

TSB3/442.8

Amélioration des installations
de télécommunications du PCSR
à AUTEUIL.

Monsieur le Chef du Département VZ
à la Direction de l'Equipement,

Par lettre même référence du 3.11.1972, je vous avais demandé de faire réaliser, au titre de l'extension de la 3ème phase de gestion centralisée du trafic marchandises, les aménagements de télécommunications rappelés ci-après pour le poste central de surveillance du réseau de télégestion (PCSR) à AUTEUIL :

- création de la ligne téléphonique n° 2948 donnant accès aux réseaux national SNCF et urbain PTT à grouper avec la ligne n° 2428 existante, ces 2 lignes devant aboutir sur deux postes à double ligne,
- installation d'un appareil de mémorisation des numéros de téléphone type MAGICALL, marque COMPTA-TECHNIC, à raccorder sur la ligne n° 2948,
- remplacement des deux téléimprimeurs SAGEM électro-mécaniques (postes 95 et 96) par des appareils électroniques légèrement moins encombrants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder dès que possible à la réalisation de ces aménagements, en particulier les installations téléphoniques, en les complétant par la mise en place d'une troisième ligne de l'autocommutateur de Paris-St-Lazare donnant accès aux réseaux national SNCF et urbain PTT à laquelle sera affecté le n° 2945.

Cette troisième ligne sera utilisée essentiellement pour les communications au départ et recevra, contrairement aux dispositions initialement envisagées, le raccordement de l'appareil MAGICALL.

Je rappelle que, sauf objection de votre part, la dépense correspondante serait à imputer au titre du projet "GCTM - 3ème phase, 2ème étape".

Le Chef du Département
de la Sécurité et des Equipements du Transport,

Signé BERRARD

0/ 30.1.73

DIRECTION DU TRANSPORT

PARIS, le 31 JANV 1973

Département TI

Poste 95 35

T 71.03.6

Poste téléphonique
supplémentaire du PCSR.

TRANSMIS à

Monsieur ERRARD

Chef de la Division des Equipements
du Transport (TS)

La lettre du dirigeant du Poste Central de Surveillance du Réseau (PCSR) relative à une demande d'équipement téléphonique.

Pour faciliter la mise en oeuvre des applications Acheminement et Séjours de la GCTM, cet organisme va être prochainement renforcé par deux agents (service matinée et soirée) ; il est en effet prévu de rendre opérationnels, au cours de l'année 1973, environ 80 nouveaux centres d'Information Séjours (CIS) ce qui va se traduire par une augmentation très sensible du trafic téléphonique de et vers le PCSR.

Cette demande me paraît donc justifiée et je vous serais obligé de faire doter le PCSR d'un poste téléphonique supplémentaire relié au réseau national.

P. Le Chef du Département
des Méthodes de Gestion
Electroniques,

P. Coget

P. COGET

*du joye
Vu le motif invoqué
ne faudrait il pas
un poste "sans cadran" ?*

4

1.2.73

non, compte tenu des dispositions précédemment envisagées pour le PCSR (groupement à l'arrivée des lignes 242g et 244g) nous allons au contraire prélever l'antécédent de la ligne nouvelle en départ et faire fonctionner l'appareil de numérotation automatique sur cette nouvelle ligne.

7

P. C. S. R. (TRANSPORT)

SERVICE de L'INFORMATIQUE

105, Bd Suchet

75 - PARIS-16°

PARIS le 26 JANVIER 1973

Monsieur DEPOIRE

*affecté à Helle-Joséphine
secrétaire chef de
l'informatique
(lettre en 91 n° 25.6
du 27.9.72 de
Evouret
ARFB EST)*

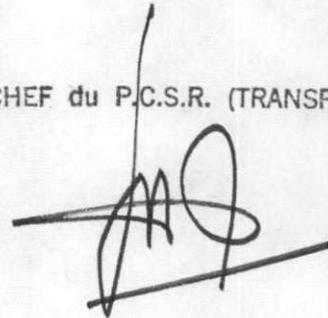
Le P C S R vient d'être doté d'une 2^e ligne téléphonique
reliée au réseau national S N C F (31 I2 43)

Devant les difficultés rencontrées pour obtenir un correspon-
dant, compte tenu de la saturation des lignes dans les périodes
8/I2 I4/I7, je pense qu'il serait sage de conserver une ligne au
départ du PCSR de manière à laisser l'autre constamment libre
pour recevoir les appels des C I.

Le service matinee/soirée ve être doublé pour faire face à la
mise en place de très nombreux C I S en 1973; ces démarrages vont
augmenter considérablement le trafic téléphonique.

Il serait souhaitable d'avoir une 3^e ligne directe de façon
que 2 restent constamment libres pour recevoir les communications.

LE CHEF du P.C.S.R. (TRANSPORT)



M. MIANNAY

1.10.72

2428

3 NOV. 1972

SECTION DIVISION
Equipement N°

13, rue d'Amsterdam-PARIS (8e)
 Tél. 285.88.00 - Poste 38.06

DÉPARTEMENT TS

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Copie pour Monsieur le Chef de la Division des Etudes
 Exploitation - Région OUEST

TSE3 - 442-8

- Monsieur le Chef de la Division des Etudes
 Voie et Bâtiments - Région OUEST
- G.T.W.

Amélioration des installations de
 télécommunications du PCSN à AUBREUIL.

MINUTE
LS

Monsieur le Chef du Département des Installations
 électriques, de signalisation, de caténaires et de
 télécommunications
 à la Direction de l'Equipement

Par suite de l'extension de la 3ème phase de la Gestion Centralisée du
 Trafic Marchandises prévue au cours des deux prochaines années et des applications
 concernant la Gestion Centralisée du Trafic Voyageurs, il a été reconnu nécessaire
 de procéder, dès le début de 1973, au renforcement du Poste Central de
 Surveillance du Réseau de télégestion (PCSN) installé à AUBREUIL.

Afin de permettre à cet organisme de remplir pleinement sa fonction il
 convient de compléter et de moderniser ses installations de télécommunications
 dans les conditions ci-après :

- création de la ligne téléphonique n° 2948 à doter de la prise directe du
 réseau urbain des PIT et à grouper avec la ligne existante n° 2463; ces deux
 lignes devront aboutir sur deux postes à double ligne,
- installation d'un appareil de mémorisation des numéros de téléphone type
 NAGICALL, marque COMPA-TELEPHIC à raccorder sur la ligne n° 2948,
- remplacement des deux téléimprimeurs SAGEM électro-mécaniques (postes 95 et 96)
 par des appareils électroniques légèrement moins encombrants.

Je vous serais obligé de bien vouloir donner des instructions en conséquence.

Sauf objection de votre part, la dépense correspondante serait à imputer au
 titre du projet "GCM 3ème phase, 2ème étape".

Le Chef du Département de la Sécurité
 et des Equipements du Transport,

Signé ERRARD

0/20.10.72

DIRECTION DU TRANSPORT

24 OCT. 1972

G.T.W.
Poste 95 35

T 71.58.5/2

Equipement du PCSR.

Monsieur le Chef du Département de la Sécurité
et des Equipements du Transport

L'extension au cours des années 1973 et 1974, de la 3ème phase de Gestion Centralisée du Trafic Marchandises et le développement de la Gestion Centralisée du Trafic Voyageurs entraîneront dès le début de 1973 le renforcement du Poste Central de Surveillance du Réseau (PCSR) installé à AUTEUIL. Il convient également de compléter l'équipement matériel de cet organisme pour qu'il soit à même de jouer convenablement son rôle (conseil aux opérateurs, mesures de secours en cas de défaillance du réseau de téléinformatique).

C'est pourquoi je vous demanderais de bien vouloir prendre les mesures suivantes :

- X - raccordement sur le réseau PTT interurbain du poste téléphonique n° 24 28
- dotation de cet organisme d'un appareil de mémorisation des numéros de téléphone type MAGICALL marque COMPTA-TECHNIC
- remplacement des 2 téléimprimeurs SAGEM électro-mécaniques (postes 95 et 96) par des appareils électroniques, plus fiables, moins bruyants et moins encombrants.

30.10.72

L'Ingénieur en Chef,

J. Plantureux

CT avec M. Gijode.

- la demande de raccordement au réseau interurbain STT est motivée uniquement par les difficultés d'encadrement de communications par le réseau local et certaines périodes. On fait ce raccordement nécessitant la construction d'un abonnement principal STT.

Il dispose ensuite de la demande :

• d'affecter au local un n° unique groupé avec le 2428 → 2948*

• de doter ces 2 postes d'un AS STT avec SD du local réseau urbain.